

Usage du dispositif

Le dispositif de levage et de secours RUP-502 [...] constitue un élément du système de sauvetage. En utilisant le dispositif, le sauveteur a la possibilité de soulever une deuxième personne d'un niveau inférieur à un niveau supérieur, la mettre ou descendre à une distance limitée de 2m. Le dispositif RUP-502 [...] est conforme à la norme EN 1496 :2006 /B.

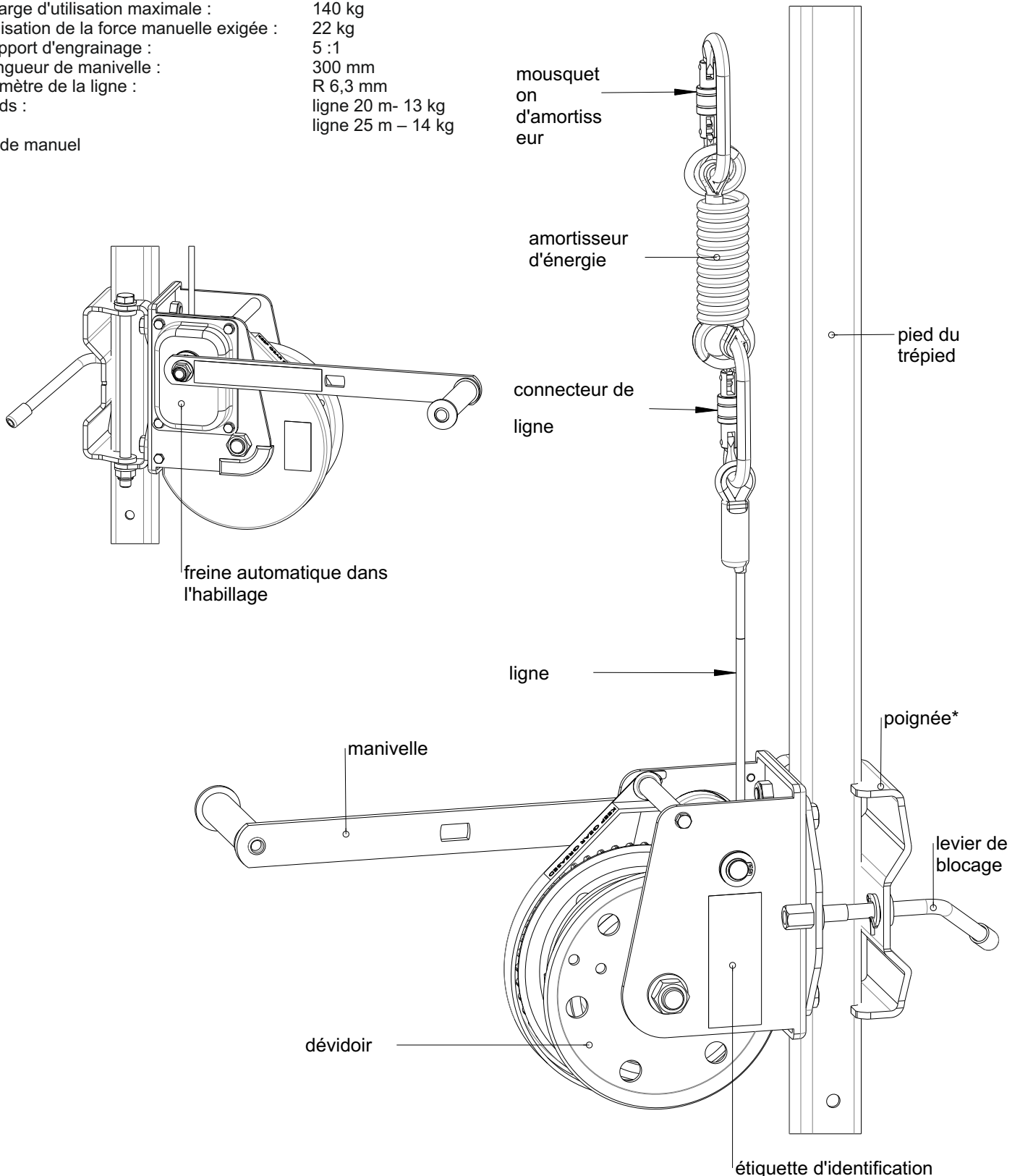
Descriptif des dispositifs de secours et de levage de la série RUP 502-[...]:

- RUP 502 – dispositif de levage équipé d'un dispositif de fixation sur le trépied: TM 9 / TM 9-L / TM 9-W
- RUP 502-A – dispositif de levage équipé d'un dispositif de fixation sur le trépied: TM 6 / TM 12 / TM 12-2 / TM 13
- RUP 502-B – dispositif de levage équipé d'un dispositif de fixation sur le trépied: TM 7

Symbole "xx" – longueur standard de la ligne de travail en mètres (20, 25 m)

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

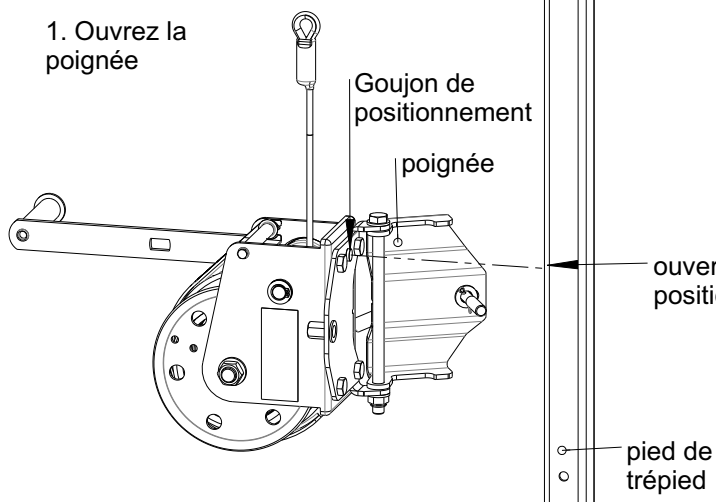
- Charge d'utilisation maximale : 140 kg
- Utilisation de la force manuelle exigée : 22 kg
- Rapport d'engrainage : 5 :1
- Longueur de manivelle : 300 mm
- diamètre de la ligne : R 6,3 mm
- poids : ligne 20 m- 13 kg
ligne 25 m – 14 kg
- mode manuel



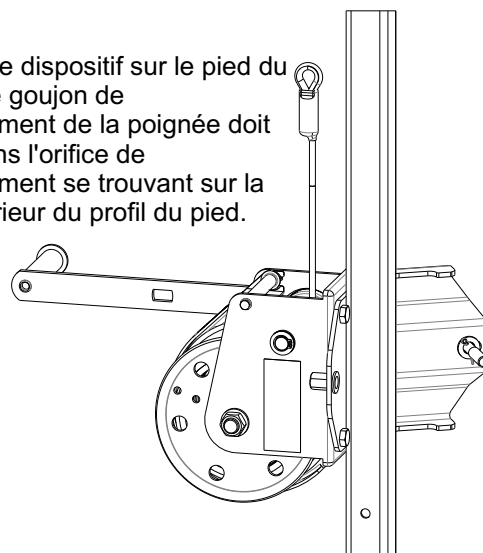
*La forme de la poignée peut varier d'un modèle RUP 502-[...] à l'autre

MONTAGE DU DISPOSITIF SUR UN TRÉPIED

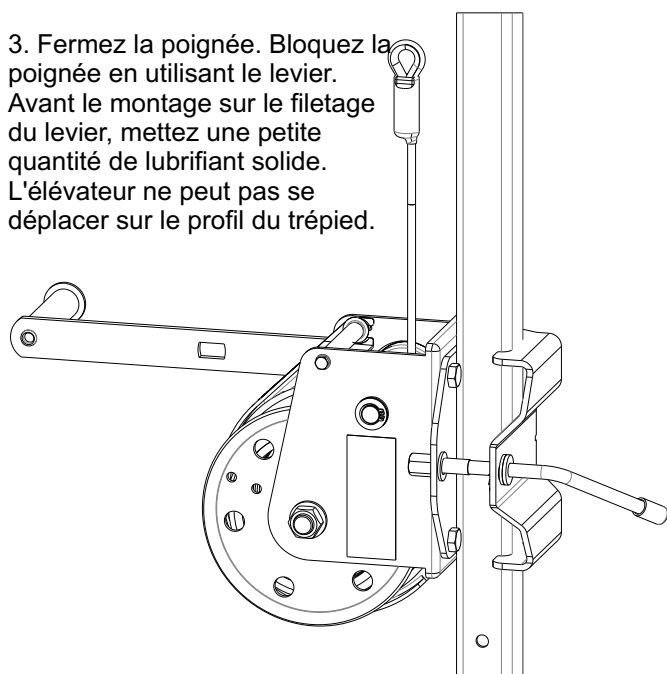
1. Ouvrez la poignée



2. Mettez le dispositif sur le pied du trépied. Le goujon de positionnement de la poignée doit être fixé ans l'orifice de positionnement se trouvant sur la paroi extérieure du profil du pied.



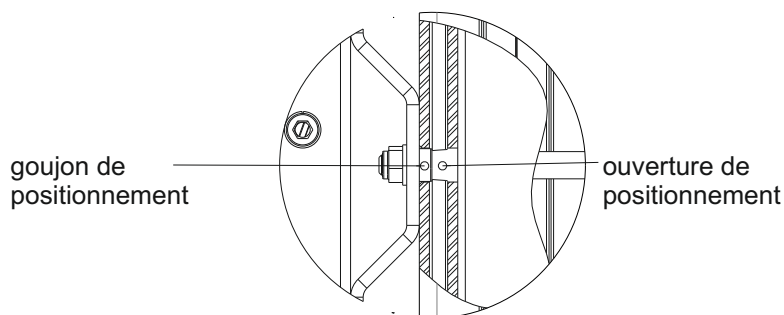
3. Fermez la poignée. Bloquez la poignée en utilisant le levier. Avant le montage sur le filetage du levier, mettez une petite quantité de lubrifiant solide. L'élévateur ne peut pas se déplacer sur le profil du trépied.



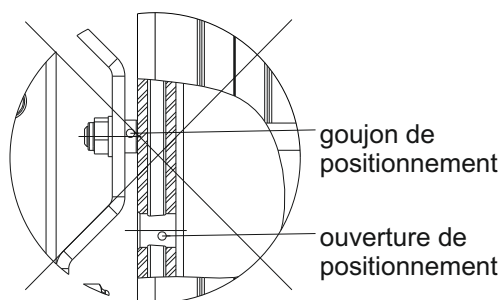
4. Passez la ligne derrière deux vis, situées au-dessus du dévidoir.

REMARQUE !

Assurez- vous si le goujon de positionnement est correctement installé dans l'ouverture de positionnement. Le goujon de positionnement empêche le déplacement du dispositif sur le pied du



CORRECTEMENT !
Goujon mis dans l'ouverture



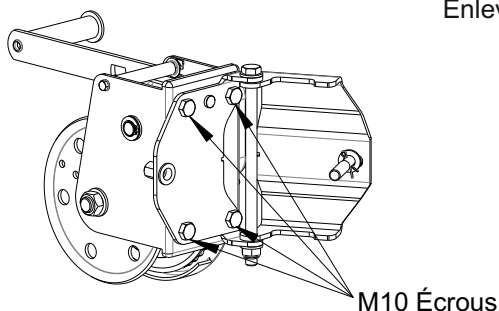
INCORRECTEMENT !
Goujon se trouve hors l'ouverture de positionnement

FIXATION DU DISPOSITIF AU POINT D'ANCRAGE DE CONSTRUCTION

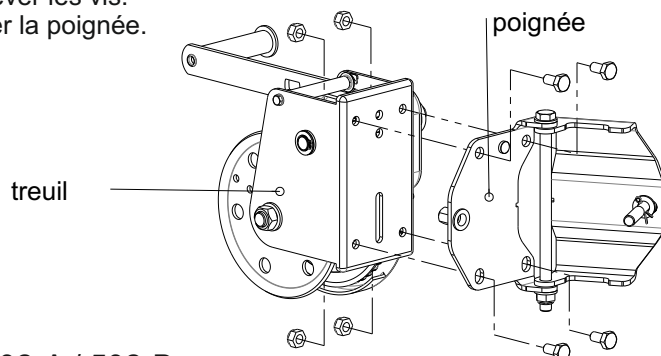
Il est possible de monter le dispositif directement au point d'ancrage de construction tel que la surface plate (par exemple le mur) ou aux profils en aciers. Le point d'ancrage de construction auquel le dispositif est fixé doit avoir une construction stable et la résistance statique minimale de 14 kN. La construction et les fixations du point d'ancrage de construction doivent protéger contre la déconnexion accidentelle du dispositif. Afin de fixer le dispositif au point d'ancrage de construction, il convient d'enlever la poignée qui est destinée à utiliser uniquement avec le trépied.

DÉMONTAGE DE LA POIGNÉE DU DISPOSITIF RUP 502

1. Dévisser les quatre écrous M10 sur les vis de fixation de la poignée au treuil du dispositif RUP-502

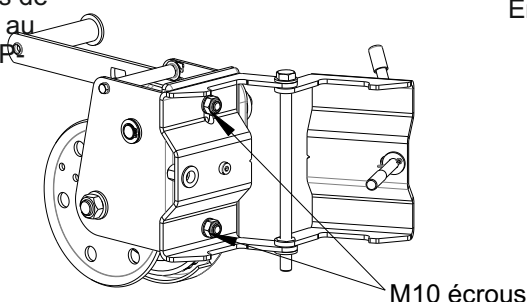


2. Enlever les vis.
Enlever la poignée.

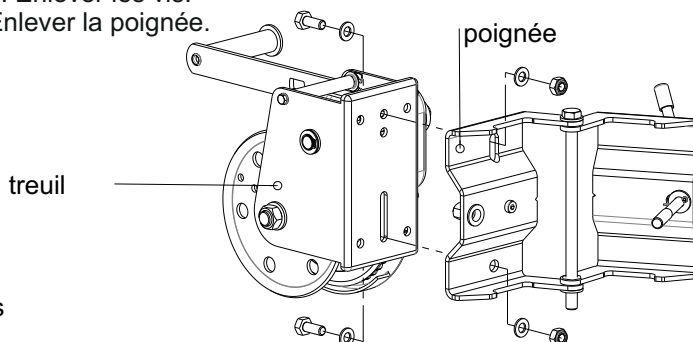


DÉMONTAGE DE LA POIGNÉE DU DISPOSITIF RUP 502-A / 502-B

1. Dévisser les deux écrous M10 sur les vis de fixation de la poignée au treuil du dispositif RUP 502-A/502-B

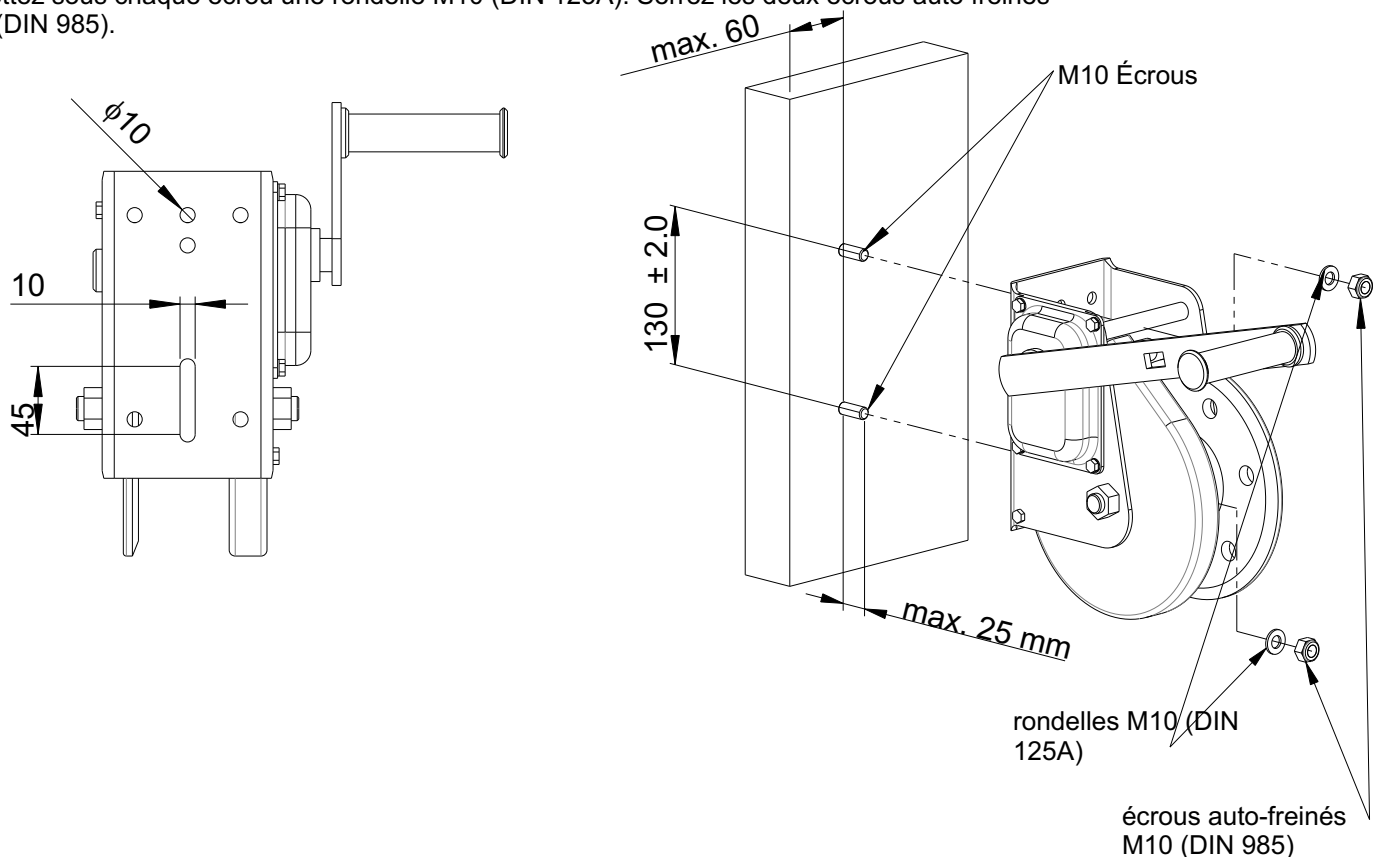


2. Enlever les vis.
Enlever la poignée.



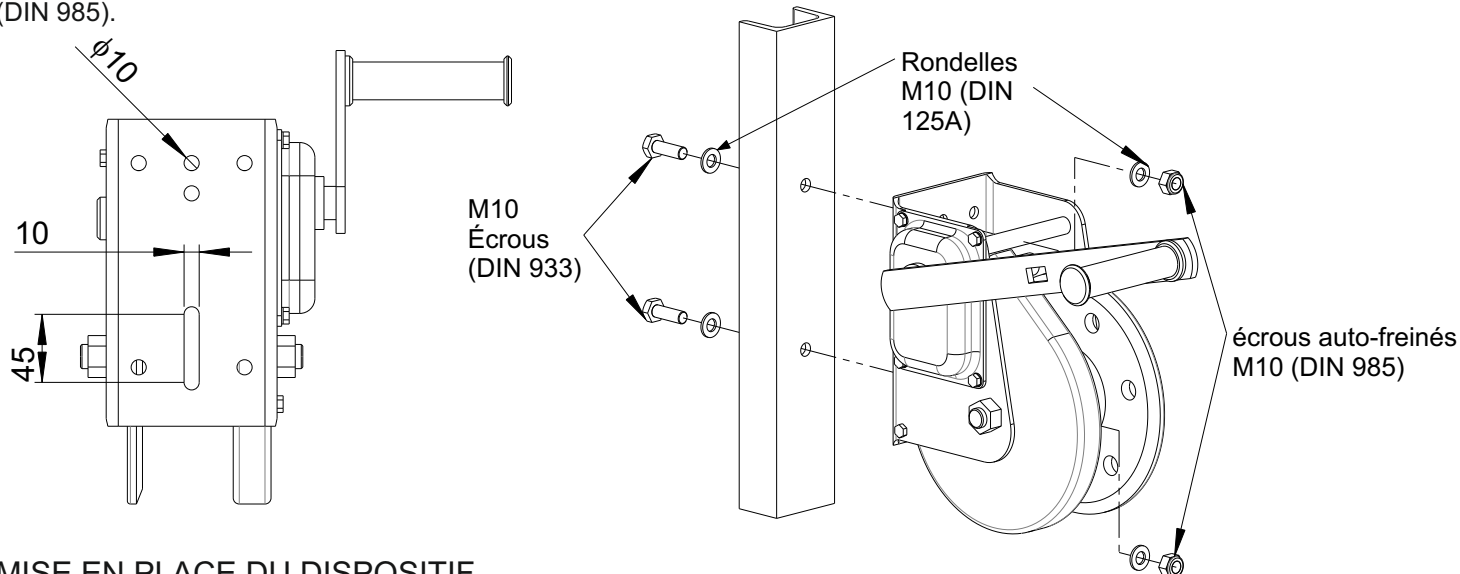
MONTAGE SUR UNE SURFACE PLATE

1. Le dispositif doit être fixe à l'aide de deux orifices (de diamètre $\phi 10$ mm et rectangulaire $\phi 10 \times 45$), se trouvant sur la paroi arrière du treuil.
2. Installez le treuil à l'aide de deux boulons mécaniques M10 ou chimiques. Les boulons doivent être fixés conformément à la notice de montage des boulons fournie par le fabricant des boulons.
3. Mettez sous chaque écrou une rondelle M10 (DIN 125A). Serrez les deux écrous auto freinés M10 (DIN 985).



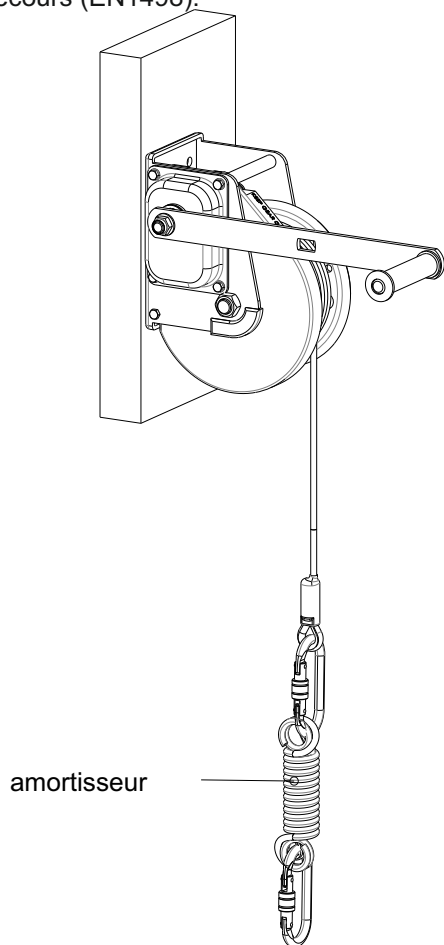
MONTAGE DU DISPOSITIF SUR LE PROFIL EN ACIER

1. Sur les éléments étroits de la structure, il convient de monter le treuil en utilisant deux orifices (de diamètre ϕ 10 mm et rectangulaire ϕ 10x45), placés sur la paroi arrière du treuil.
2. Fixez le dispositif à l'aide de deux vis M10 en acier. Passez les vis à travers la paroi arrière du treuil et le point d'ancrage de construction.
3. Sous la tête de chaque vis et sous chaque écrou placez les rondelles M10 (DIN 125A). Serrez les deux écrous auto freinés M10 (DIN 985).

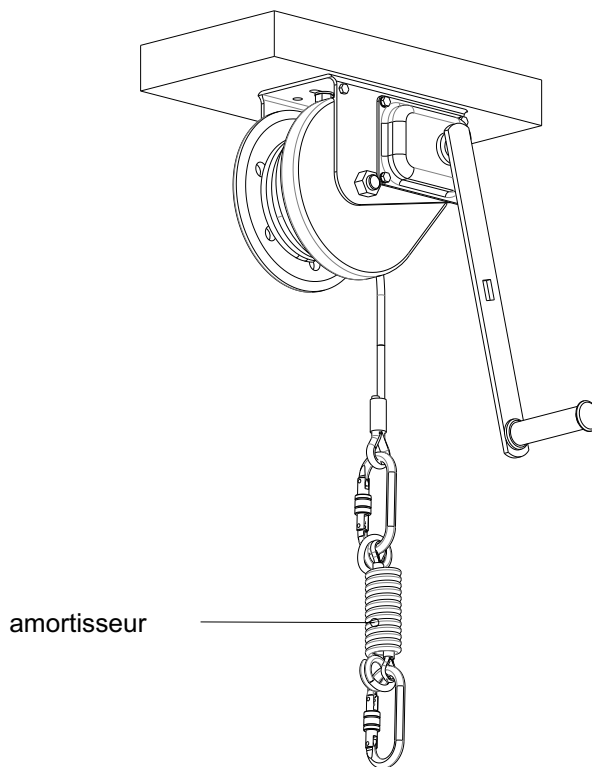


MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

1. Vérifiez la position correcte du dispositif et le guidage correct de la ligne comme présenté sur les figures ci-après.
2. L'élément de construction sur lequel le treuil est fixé doit être en position verticale soit horizontale.
3. Connectez l'amortisseur de la ligne à l'aide du connecteur fourni avec l'amortisseur.
4. Connectez le mousqueton d'amortisseur à l'élément de fixation du harnais. Utilisez le point de fixation dorsal ou frontal « A » du harnais de sécurité (EN 361) ou du point de fixation de harnais de secours (EN1497) ou des boucles de secours (EN1498).



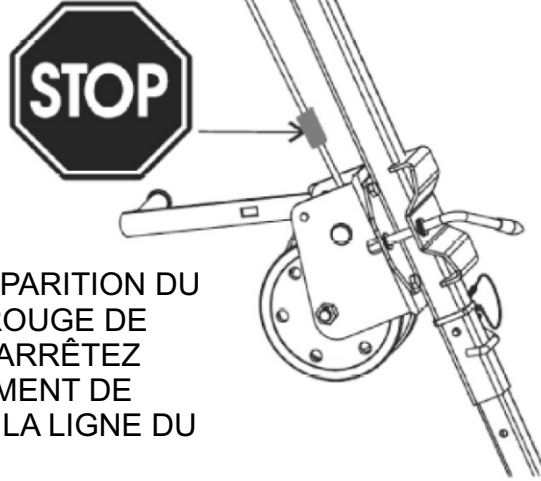
Dispositif en position verticale



Dispositif en position verticale

AVERTISSEMENT!

- Il est interdit d'utiliser le dispositif de levage en tant que la protection contre la chute de hauteur. Si le risque de chute de hauteur se présente, il convient d'utiliser un système protégeant contre la chute de hauteur conformément à la norme EN 363.
- La fonction de levage/descente sert uniquement à effectuer les actions de secours et non pas pour soulever/faire descendre les charges.
- Contrôlez toujours le dispositif manuellement en utilisant la manivelle constituant une partie de ce dispositif.
- Avant chaque utilisation du dispositif de secours, il convient de procéder à un contrôle détaillé. Le contrôle doit être effectué par l'utilisateur du dispositif. En cas de défauts ou du fonctionnement incorrect, le dispositif doit être retiré d'usage.
- Ne jamais permettre le déroulement complet de la ligne du tambour. Il convient de maintenir au moins trois enroulement de la ligne sur le tambour – cela est marqué par un signe de sécurité particulier sur la ligne. Après l'apparition du symbole rouge de sécurité, arrêtez le déroulement de la ligne du tambour!
- Contrôlez obligatoirement l'état du symbole de sécurité.
- Tout au long des opérations de sauvetage, il convient de garder le contact visuel direct ou indirect soit d'autres moyens de communication avec le secouriste.
- L'utilisation de l'ensemble avec le système protégeant contre la chute doit être conforme à l'instruction des systèmes protégeant contre la chute et aux normes en vigueur : EN 361, EN 1497, EN 1498, EN 341 – équipement de maintien du corps; EN795 – dispositifs d'ancrage ;- EN353-1, EN353-2, EN354, EN 355, EN360 – systèmes antichute; EN362 – mousquetons.



APRÈS L'APPARITION DU SYMBOLE ROUGE DE SÉCURITÉ, ARRÊTEZ IMMÉDIATEMENT DE DÉROULER LA LIGNE DU TAMBOUR.

RÈGLES GÉNÉRALES D'USAGE DES ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELLES DE PROTECTION ET DE SAUVETAGE

- L'équipement de protection individuelle et de sauvetage doit être utilisé uniquement par les personnes ayant suivi la formation dans ce domaine.
- L'équipement de protection individuelle et de sauvetage ne peut pas être utilisé par les personnes dont l'état de santé peut avoir l'impact sur la sécurité de l'utilisation quotidienne ou de l'utilisation en cas d'un accident.
- Il convient de préparer le plan d'une action de sauvetage qui pourra être suivi en cas de besoin.
- Il est strictement interdit de faire des modifications de l'équipement sans un accord écrit du fabricant.
- Toute réparation de l'équipement ne peut être effectuée que par son fabricant ou par un représentant agréé.
- L'équipement de protection individuelle peut être utilisé uniquement dans la limite de ses paramètres et conformément à son usage prévu.
- L'équipement de protection individuelle doit être utilisé en gardant l'attention particulière.
- Avant tout usage il faut s'assurer si tous les éléments composant de l'équipement de protection contre la chute de hauteur collaborent correctement. Il faut procéder régulièrement au contrôle des connexions et à l'adaptation des éléments composants de l'équipement pour éviter le desserrage ou la déconnexion accidentelle.
- Il est strictement interdit d'utiliser les ensembles des équipements de protection et de sauvetage dans le cas où le fonctionnement d'un des composants de l'équipement est perturbé par le fonctionnement d'un autre.
- Pendant l'usage de l'équipement il faut payer l'attention particulière et éviter les événements dangereux ayant l'impact sur le fonctionnement de l'équipement et la sécurité des utilisateurs, et en particulier : la contorsion et le déplacement des cordes sur les rives pointues, endommagements comme la coupure, friction, rupture ; l'impact des conditions météorologiques ; les chutes en pendule ; les températures extrêmes ; l'impact des produits chimiques ; la conduction du courant.
- Le harnais de sécurité conformes à la norme EN361 est le seul équipement autorisé pour être utilisé pour le maintien de la position du corps avec le système de protection contre la chute de hauteur.
- Le point (le dispositif) d'encrage de l'équipement de protection contre la chute de hauteur doit avoir la position, et le travail doit être effectué de façon, limitant le risque de chute et minimisant la hauteur de la chute libre. Le point d'encrage de l'équipement doit être situé au-dessus du poste de travail de l'utilisateur. La forme et la structure du point d'encrage de l'équipement doit empêcher la déconnexion accidentelle de l'équipement. Il est conseillé d'utiliser les points d'encrage certifiés et marqués, conformes à la norme EN 795.
- Il faut obligatoirement vérifier la clairevoie sous le poste de travail où sera utilisé l'équipement de protection individuelle contre la chute de hauteur afin d'éviter la chute contre les objets ou la surface inférieure lors de l'arrêt de la chute. La valeur de la clairevoie exigée sous le poste de travail doit être vérifiée dans la notice d'utilisation de l'équipement de protection.
- L'usage de l'amortisseur ensemble avec d'autres éléments de système de protection individuelle doit satisfaire aux exigences réglementaires, des notices d'utilisation et des normes en vigueur : EN 361 – pour les harnais ; EN 353-1, EN 353-2, EN 354, EN 360, EN 362 – pour le système de protection contre la chute de hauteur ; EN 795 – pour les points de structure/les dispositifs d'ancrage;
- En cas d'usage du harnais de sécurité pour la connexion du système de protection contre la chute, il convient d'utiliser uniquement les points de fixation désignés par la lettre « A » majuscule.

CONTRÔLE

Avant tout usage de l'équipement de protection individuelle, il convient de procéder à un bref contrôle de l'équipement pour s'assurer, s'il peut être utilisé et s'il fonctionne correctement. Lors du contrôle avant l'usage, il convient de contrôler tous les éléments de l'équipement pour voir s'il n'y a pas de défauts, d'usure excessive, de corrosion, éraillures, coupures ou de fonctionnement incorrect, en particulier dans les éléments de levage – lignes (fils, pinces, manchons, boucles, cosses, mousquetons, éléments de réglage) et le fonctionnement correct du frein automatique, de l'habillage, d'amortisseur (boucles de connexion, mousquetons), mousquetons (corps principal, rivets, cliquets, fonctionnement des verrouillages).

RÉVISIONS PÉRIODIQUES

Après tous les 12 mois d'utilisation, il convient de mettre hors service le dispositif de levage afin de procéder à une révision détaillée du fabricant.

La révision ne peut être exécutée que par le fabricant du dispositif ou son représentant autorisé.

Dans le cas de certains systèmes composés, par exemple certains systèmes de treuils, la révision annuelle ne peut être effectuée par le fabricant ou par son représentant autorisé.

Au cours d'une telle révision, on déterminera le temps d'utilisation admissible jusqu'à la prochaine révision du fabricant.

Les résultats de la révision doivent être indiqués dans la Charte d'identification.

Les contrôles périodiques réguliers sont indispensables pour l'entretien de l'équipement et pour la sécurité d'utilisateur qui dépend de l'efficacité et de la résistance permanents de l'équipement.

Pour la sécurité des utilisateurs, il est important à ce que – en cas de revente du produit hors le pays de son usage – la personne qui vend le dispositif fournisse également la notice d'utilisation, de l'entretien, de contrôles périodiques et des réparations en langue utilisée dans le pays où le produit est vendu.

RETRAIT D'USAGE

L'équipement de protection individuelle doit être retiré immédiatement de l'usage en cas de tout doute quant aux conditions de son exploitation correcte, et ne peut pas être réutilisé qu'après la confirmation écrite du fabricant ou de son représentant agréé après avoir procédé au contrôle détaillé.

RETRAIT D'USAGE APRÈS L'USAGE POUR ARRÊTER UNE CHUTE

L'équipement utilisé comme élément composant du système de sécurité, pour arrêter une chute doit être retiré d'usage immédiatement. Il doit être soumis à un contrôle détaillé par le fabricant.

Le contrôle détaillé de fabricant peut être effectué par :

- fabricant de l'équipement,
- personne agréée par le fabricant,
- société agréée par le fabricant.

Pendant un tel contrôle, il est défini si le dispositif peut être toujours utilisé et une nouvelle période d'utilisation jusqu'au prochain contrôle par le fabricant est fixée. Si l'équipement ne peut plus être utilisé, il est soumis à la destruction.

TRANSPORT

L'équipement de protection individuelle doit être transporté en emballage (p.ex. sac en tissu résistant à l'humidité ou un sac en plastique, ou coffre en acier ou en matière plastique) permettant d'assurer la protection contre l'humidité ou l'endommagement.

ENTRETIEN ET STOCKAGE

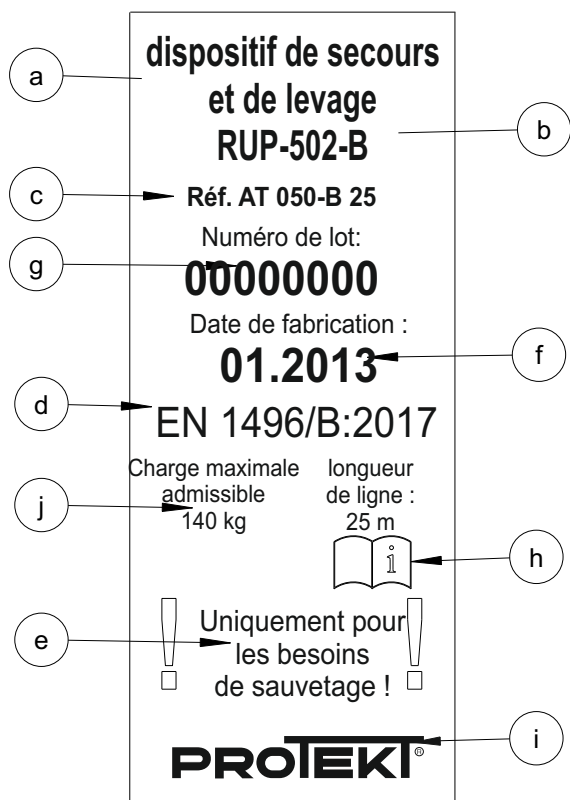
L'équipement de protection individuelle peut être nettoyé de façon à ne pas nuire aux matériaux le composant. Dans le cas des produits textiles, utiliser un détergent doux pour les tissus délicats, laver à la main ou à la machine à laver et rincer à l'eau. Les pièces en plastique peuvent être nettoyées avec de l'eau seulement. Dans une situation où l'équipement est mouillé, lors de l'utilisation ou après le lavage, laisser sécher naturellement dans un endroit loin des sources de chaleur directe. Dans le cas de métal, des pièces mécaniques (ressorts, boulons, charnières, etc.) peuvent être légèrement graissés régulièrement pour assurer une meilleure performance.

L'équipement de protection individuelle doit être stocké en emballage non compact, dans un endroit bien ventilé, à l'abri de la lumière directe et des rayons UV, de l'humidité, des arêtes vives, des températures extrêmes et des substances corrosives ou agressives.

CONTENU DE L'ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION

- a. type du dispositif : dispositif de secours et de levage
- b. Symbole du modèle
- c. Numéro de référence
- d. Numéro/année/classe de la norme européenne
- e. Équipement de secours– avertissement : Uniquement pour les besoins de sauvetage !
- f. Mois et année de fabrication : Date de fabrication
- g. Numéro de lot : Numéro de lot
- h. Remarque : lire la présente notice
- i. Désignation du fabricant ou du distributeur
- j. Charge maximale : Charge maximale admissible : 140 kg; longueur de ligne

L'unité notifiée qui a procédé à la certification de la conformité aux normes européenne et responsable de la surveillance de l'équipement : APAVE SUDEUROPE SAS, CS 60193, 13322 Marseille, France.



NOTES

.....

.....

.....

.....

CHARTRE D'IDENTIFICATION

La charte d'identification doit être créée et renseignée avec les données exigées par l'établissement de l'utilisateur. La charte d'identification ne peut être complétée que par une personne compétente, responsable de l'équipement de sécurité. La charte doit être complétée avant le premier usage du dispositif. Toutes les informations sur l'équipement, telles que : les révisions périodiques, les réparations, les causes du retrait d'usage, doivent être notées.

La charte d'identification doit être archivée pendant toute la période d'utilisation de l'équipement. Il est strictement interdit d'utiliser l'équipement sans la charte d'identification.

MODÈLE ET TYPE DU DISPOSITIF	
NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	
NUMÉRO DE LOT	
DATE DE FABRICATION	
DATE D'ACHAT	
DATE DU PREMIER USAGE	
NOM DE L'UTILISATEUR	

HISTORIQUE DES CONTRÔLES ET DES RÉPARATIONS PÉRIODIQUES

	DATE	Cause	Réparations effectuées	Nom et signature de la personne compétente	Date du prochain contrôle
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					

FABRICANT:
PROTEKT, 93-403 LODZ, ul. Starorudzka 9, POLAND, tel: +48 (42) 680 20 83, fax: +48 (42) 680 20 93 www.protekt.com.pl